Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_29-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 26 Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jacques GREVES
Cécile JOURDAIN à Marylise FOIDART
Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Laëtitia MELOIS à Georges THIERY

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	12 Février 2026
Date de l'affichage	13 Février 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2026_29 Alignement à Villeneuve-Kerhorlay : acquisition de 2 bandes de terrain

Rapporteur : C. Guéguen

La présente délibération porte sur l'acquisition de 2 bandes de terrain de 1,5 m de large, le long de la VC 102, à Villeneuve-Kerhorlay, issues d'un alignement lors de la création de lots à bâtir, qui n'ont jamais été rétrocédées à la commune.

Ces parcelles sont déjà intégrées dans la voirie, l'ouvrage public étant aménagé en partie sur ces emprises.

L'indivision propose une cession à titre gratuit ce qui n'est plus possible. Une proposition de donation leur a été transmise.

À défaut, une acquisition à l'euro symbolique est envisagée.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_29-DE

Compte-tenu de l'aménagement de l'ouvrage routier sur ce terrain les frais seront à la charge de la commune.

Cadastre	Surface	Propriétaires	Description
ZM 197	Contenance calculée 73 m² (déclarée 37 m²)	Cts Quillien-Audebet-Le Saux	Bandes de terrain de 1,50 m de large, le long de 4 parcelles, côté ouest de la VC 102 à Villeneuve-Kerhorlay.
ZM 205	Contenance calculée 136 m² (déclarée 55 m²)		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 02 février 2026 ;

AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées ZM 197 et ZM 205, d'une surface totale déclarée de 92m², appartenant à l'indivision Quillien-Audebert-Le Saux, à l'euro symbolique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 27 Février 2026
Le Maire,
Joël DANIEL

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.